

**MAIRIE DE
CAHAGNES**

14240
Tél. 02.31.77.58.46



**C.C.A.S.
de
Cahagnes**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE**

Nom, Prénom :
Adresse
.....
Téléphone :
Email :
Date et lieu de naissance :

Situation familiale

- Célibataire
- Union libre
- Pacsé
- Marié
- Séparé / divorcé
- enfant(s) à charge

Mode de logement

- Hébergé chez les parents ou la famille
- En foyer
- Locataire
- Propriétaire
- Autres :

Situation scolaire ou professionnelle

- Lycéen(ne) classe
- Etudiant(e) classe
- Salarié(e) type de contrat
- Apprenti(e) ou en formation professionnelle
- Demandeur d'emploi
- Autres :

Niveau de revenu mensuel

- Moins de 300 €
- Entre 900 € et 1 200 €
- entre 300 € et 900 €
- entre 1200 € et 1500 €
- Plus de 1500 €

Origines des ressources

- Revenus professionnels
- RSA
- Autres
- Indemnités chômage
- Argent versé par les parents
- Bourses

Coordonnées de l'auto-école :

.....
.....
.....
.....

Documents à joindre obligatoirement (photocopies des pièces suivantes) :

- Carte d'identité du bénéficiaire
- Justificatif de domicile
- Justificatifs de toutes ressources

En cas d'obtention de l'aide au permis de conduire, le candidat s'engagera à suivre régulièrement les cours pratiques de conduite, à passer l'épreuve pratique du permis de conduire et à réaliser son projet d'action sociale de 12 heures de bénévolat.

Cette aide financière sera versée par la commune directement à l'auto-école avec laquelle une convention sera passée aux conditions essentielles suivantes :

→ L'auto-école s'engage à proposer une formation incluant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, les heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ et présentation(s) à l'épreuve pratique du permis de conduire.

→ Le versement de l'aide au permis de conduire automobile de 200 euros s'effectuera en une fois, directement auprès de l'auto-école, après réalisation des 12 heures de bénévolat et présentation d'une attestation confirmant la réalisation de 10 heures d'apprentissage de conduite.

BÉNÉVOLAT DE 12 HEURES :

(Vous contacterez une ou plusieurs associations ou services communaux
et définirez ensemble les actions à mener, à détailler ci-dessous)

(Le candidat ne pourra pas présenter d'action au sein d'une association dans laquelle il est déjà adhérent).

Nom de l'association :
Ou service communal :
qui s'engage à accueillir et accompagner le bénéficiaire durant sa mission de bénévolat.

Actions et dates prévisionnelles	Durées

Date, nom et signature du président de l'association valant accord des actions à mener ci-dessus mentionnées.

Nom de l'association :
Ou service communal :
qui s'engage à accueillir et accompagner le bénéficiaire durant sa mission de bénévolat

Actions et dates prévisionnelles	Durées

Date, nom et signature du président de l'association valant accord des actions à mener ci-dessus mentionnées.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir l'aide au permis de conduire automobile.

Date

Signature du demandeur

Signature du représentant légal

Dossier à remettre au secrétariat de mairie : 6 route d'Aunay Sur Odon 14240 CAHAGNES

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi de 16h00 à 19h00

mairie@cahagnes.fr Tél : 02.31.77.58.46

Cadres ci-dessous réservés à l'administration.

Date de réception du dossier en mairie :

<p>Avis du CCAS en date du</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable</p>
<p>Validation des actions menées par les associations ou services communaux :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>